



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 20 septembre 2016

RN 147 – Déviation de « Lussac Les Chateaux » Concertation publique L.103-2 Code de l'Urbanisme

Le projet « RN147 – déviation de Lussac-Les-Châteaux », sur la RN147 dans la Vienne, est inscrit au volet mobilité multimodale du Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020, pour un montant de 94 M€.

Dans le cadre de l'élaboration du projet, une concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme est engagée pour consulter le public et recueillir ses observations sur les propositions d'aménagement.

Cette phase de concertation servira de point d'appui pour le choix de la variante et pour les suites à donner au projet, notamment la poursuite des études préalables, pour l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

La concertation publique se déroulera **du 3 octobre au 4 novembre 2016**

Un dossier de concertation, accompagné d'un **registre** permettant de collecter les contributions écrites, sont mis à la disposition du public dans les communes impactées par les futurs aménagements : **Lussac-les-Châteaux, Mazerolles, Persac, Goux, Lhommeize, Verrières et Civaux.**

Le dossier de concertation est téléchargeable sur le site de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DREAL ALPC) :

<http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/>

Par ailleurs, **un formulaire en ligne** est ouvert sur le site internet de la DREAL ALPC, pendant la durée de la concertation, pour recueillir directement les avis.

Enfin, une **réunion publique** est organisée à :

- Lussac-les-Châteaux le mercredi 12 octobre 2016 à la salle des fêtes communale à **20h30.**

Contact presse

Isabelle MENARD - Responsable du Service Départemental de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne - Isabelle.menard@vienne.gouv.fr – 05.49.55.70.06

www.vienne.pref.gouv.fr